

Motion: Expanding Rural Transportation Options in Ontario

Proposed by: Genevieve Lajoie

Seconded by: Anik Charron

WHEREAS the Municipality of Casselman faces challenges related to limited access to transportation, and there exists a pressing need for a ride-sharing service to address transportation gaps within our community;

WHEREAS rideshare services are increasingly relied upon by seniors, students, visitors and tourists, and residents looking for safe, affordable, convenient, and reliable ways to travel;

WHEREAS the standardization and consistency of regulations across municipalities, particularly in Ontario, can improve the efficiency and effectiveness of the regulatory framework;

WHEREAS transferring the responsibility of ride-share regulations and licensing to the provincial level would contribute to a more streamlined and uniform governance structure, while eliminating associated red tape and unnecessary administrative costs;

THEREFORE, BE IT RESOLVED that the Council of The Municipality of Casselman hereby expresses its support for the migration of ride-share regulations and licensing from the municipal level to the provincial level;

BE IT FURTHER RESOLVED that the Council of the Municipality of Casselman formally requests the Government of Ontario to initiate the transfer of responsibilities in the interest of creating a more coherent and standardized regulatory framework for ride-sharing services across the province;

BE IT FURTHER RESOLVED that copies of this motion be distributed to the Honourable Doug Ford, Premier of Ontario; the Honourable Prabmeet Sarkaria, Minister of Transportation; the Honourable Paul Calandra, Minister of Municipal Affairs and Housing; the Honourable David Piccini, Member of Provincial Parliament for Glengarry—Prescott—Russell; Stéphane Sarrazin, the Association of Municipalities of Ontario (AMO); the Eastern Ontario Wardens Caucus, the United Counties of Prescott and Russell (UCPR); and all eight UCPR municipalities.

Traduction

Motion : Expansion des options de transport en milieu rural en Ontario

Proposée par : Geneviève Lajoie

Appuyée par : Anik Charron

ATTENDU QUE la Municipalité de Casselman est confronté à des défis liés à un accès limité aux moyens de transport, et qu'il existe un besoin pressant d'un service de covoiturage pour combler les lacunes en matière de transport au sein de notre communauté;

ATTENDU QUE les services de covoiturage sont de plus en plus utilisés par les aînés, les étudiants, les visiteurs, les touristes, et les résidents cherchant des options de transport sûres, abordables, pratiques et fiables;

ATTENDU QUE la standardisation et la cohérence des règlements à travers les municipalités, en particulier en Ontario, peuvent améliorer l'efficacité et l'efficacité du cadre réglementaire;

ATTENDU QUE le transfert de la responsabilité de la réglementation et de la délivrance de permis des services de covoiturage au niveau provincial contribuerait à une structure de gouvernance plus rationalisée et uniforme, tout en éliminant les formalités administratives et les coûts de gestion inutiles;

IL EST DONC RÉSOLU QUE le Conseil de la Municipalité de Casselman exprime par la présente son soutien au transfert de la réglementation et de la délivrance de permis pour les services de covoiturage du niveau municipal au niveau provincial;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le Conseil de la Municipalité de Casselman demande formellement au Gouvernement de l'Ontario d'initier le transfert de responsabilités dans l'intérêt de créer un cadre réglementaire plus cohérent et standardisé pour les services de covoiturage à travers la province;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE des copies de cette motion soient distribuées à l'Honorable Doug Ford, Premier ministre de l'Ontario; à l'Honorable Prabmeet Sarkaria, Ministre des Transports; à l'Honorable Paul Calandra, Ministre des Affaires Municipales et du Logement; à l'Honorable David Piccini, député provincial pour Glengarry—Prescott—Russell; à Stéphane Sarrazin; à l'Association des municipalités de l'Ontario (AMO); au Caucus des préfets de l'Est de l'Ontario, aux Comtés unis de Prescott et Russell (CUPR); ainsi qu'à toutes les huit municipalités des CUPR.